

Code ROME  
Formacode  
Code produit : 67967  
Code CPF :  
Code RNCP :

## PROGRAMME DE FORMATION

# Installateur de panneaux solaires et thermiques et photovoltaïques en couverture

### Objectifs :

#### Etre capable de :

- Enoncer le fonctionnement des diverses énergies renouvelables et leur indice de performance énergétique
- Mettre en œuvre les diverses techniques d'intégration en toiture des panneaux solaires
- Effecteur en sécurité des travaux en hauteur
- Mettre en service un chauffe-eau solaire individuel
- Mettre en service un système solaire combiné
- Réaliser la pose de capteurs solaires
- Réaliser l'étude de cas d'une installation
- Assurer la maintenance préventive et curative de premier niveau
- Respecter les règles d'installation et de dimensionnement
- Conseiller un client sur le solaire combiné à différents type de chaudière

**Public visé :** Tout public

### Finalité de la formation :

- Préparation à l'accès à une formation qualifiante
- Professionnalisation (sans certification RNCP)
- Certification Professionnelle (inscrite au RNCP)
- Autre :

### Validation de la formation :

L'ensemble des modules permet d'accéder au certificat de qualification professionnelle (CQP) d'Installateur de panneaux solaires et thermiques et photovoltaïques en couverture de niveau V.

*La délivrance de la certification est conditionnée par le passage d'un examen devant un jury professionnel de la branche.*

### Prérequis :

Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, il est souhaitable de savoir lire, écrire, compter.  
Une expérience dans l'un de ces emplois, plombier, chauffagiste ou électricien est souhaitable.

### Accès à la formation :

- Rendez-vous d'information sur les métiers et les formations, dossier de demande de formation, entretien
- Repérage des acquis professionnels et identification des compétences transférables
- Proposition de parcours

Dans le cadre du financement de la formation par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur cette formation est éligible à toute personne jeune ou adulte à partir de 16 ans, sans qualification ou souhaitant renforcer son employabilité. Elle vise un public en recherche d'insertion sociale et professionnelle, disposant d'une prescription du réseau des Conseillers en Evolution Professionnelle.

L'inscription définitive est confirmée si la personne est retenue, après examen de son dossier par la Commission d'Admission en Formation en présence du réseau de prescripteur et de la Région.

### Méthodes et moyens pédagogiques :

- Apprentissages par des mises en situations professionnelles reconstituant l'exercice du métier
- Apports théoriques et règlementaires en lien direct avec le métier visé
- Alternance de travaux accompagnés et en autonomie
- Livrets d'apprentissages et ressources pédagogiques numériques (plateforme numérique de formation)

### Contenu :

D'une durée de sept mois environ (980 heures), la formation Installateur de panneaux solaires et thermiques et photovoltaïques en couverture se compose de 5 modules, complétés par 2 périodes en entreprise et se déroule comme suit :

**Période d'intégration.** (3 jours).

**Module 1.** Remise à niveau individualisée en fonction des prérequis d'entrée soit en électricité soit en plomberie (5 semaines).

**Module 2.** Solaire (1 semaine).

**Module 3.** Techniques d'intégration en toiture (3 semaines).

**Module 4.** CESI Chauffe-eau solaire individuel (2 semaines).

**Période en entreprise** (4 semaines).

**Module 5.** SSC système solaire combiné : partie 1 (2 semaines).

**Période en entreprise** (4 semaines).

**Module 6.** Le photovoltaïque (3 semaines).

**Module 7.** SSC, partie 2/2 (2 semaines).

**Synthèse de la formation** (1 semaine).

**Session d'examen** (2 jours).

L'alternance des temps de formation en centre et en milieu professionnel permet le développement de compétences et la construction d'une identité professionnelle.

### Validation

### Organisation de la Formation :

**Lieu :** Centre Afpa de Gap

**Date de formation :** du 29/11/2018 au 28/06/2019

**Durée de la formation :** 963 heures dont 667 en centre et 296 en entreprise (durées indicatives et ajustables en fonction des acquis et des besoins des candidats)

**Taille du groupe** 16

**Durée hebdomadaire :** 35h

**Horaires de la formation :** du lundi au jeudi, sur une amplitude de référence de 08h00 à 17h00 et le vendredi de 8h à 12h.

### Modalités de la formation :

Formation modulaire, individualisée, accompagnement personnalisé ; mises en situations pratiques sur plateau technique ; période d'application en entreprise.

Du travail personnel en dehors des heures de formation peut être nécessaire pour permettre au candidat la maîtrise des compétences professionnelles visées.

### Moyens techniques :

- Nos espaces de formation disposent d'outils de formation adaptés comprenant :
- Plateau technique dédié reconstituant les conditions de réalisation des gestes professionnels, continuellement ajustés aux évolutions technologiques règlementaires
  - Salles polyvalentes, salles informatiques offrant l'accès à internet et à la plateforme numérique des formations
  - Ressources documentaires

**Moyens d'encadrement :**

L'encadrement de la formation est assurée par une équipe pédagogique, composée d'au moins un formateur, une assistante technique et un manager de formation.

Le conseil en formation et l'accompagnement sont assurés par des conseillers en formation, des animateurs fonctionnels (espace ressources emploi, vie collective notamment).

Équipe technique des Services et Moyens généraux

Ses équipes sont placées sous la responsabilité d'un directeur de centre.

Liste des formateurs avec leur titre ou qualité sera fournie à l'entrée en formation

**Modalités d'évaluation des acquis de la formation :**

- Évaluation en cours de formation
- Évaluation de la périodes en entreprise

**Moyens de suivre l'exécution :**

Suivi de présence ou d'assiduité :

- Attestation de présence, établie sur la base de feuilles d'émargement signées par demi-journée, par le stagiaire et le formateur, à l'exception des périodes en entreprise émargées par le stagiaire et un salarié de l'entreprise
- Certificat d'assiduité pour le FOAD, établi sur la base d'un programme de travail mensuel à réaliser et d'indicateurs de réalisation de ce programme
- Bilan intermédiaire et/ou de fin d'action
- Suivi de progression pédagogique
- Suivi de l'acquisition des compétences

**Moyens d'apprécier les résultats de la formation :**

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, après avoir mesuré la performance nous nous faisons évoluer nos dispositifs

- Les bilans internes de fin de formation
- Les audits de conformité dans les centres
- Les enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires et des entreprises
- La surveillance des taux de placement
- La surveillance des taux de réussite à l'examen

**Tarif et prise en charge :**

Nous consulter

**Taux de réussite à l'examen :** 82,9%<sup>(1)</sup>

**Taux d'insertion à 6 mois :** 63,8%<sup>(2)</sup>

**Taux de satisfaction :** 84,4%<sup>(3)</sup>

Taux nationaux  Taux régionaux

<sup>(1)</sup> Candidats présentés au titre professionnel - Année 2017

<sup>(2)</sup> Enquête devenir à 6 mois - Sortants de formation d'avril 2016 à mars 2017

<sup>(3)</sup> Enquête satisfaction stagiaires - Année 2017

**Description du métier visé :**

L'installateur, mainteneur en systèmes solaires » réalise sous la responsabilité du Dirigeant ou du Chargé d'affaires, les études préalables à la réalisation du chantier et assure les réalisations jusqu'aux phases de clôture et d'après-vente puis de maintenance.

Il maîtrise non seulement les domaines propres aux systèmes solaires mais aussi l'environnement technique dans lequel s'insère ces systèmes tant sur le plan des énergies complémentaires (gaz, fioul, bois, électricité) que des combinaisons techniques (ECS, Chauffage), assurant une expertise globale lui permettant d'intervenir sur l'ensemble des points d'une telle installation thermique de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ou de production décentralisée d'électricité.

Il exécute les activités et tâches qui lui sont confiées après avoir pris connaissance des consignes et directives, dans le respect de la réglementation en vigueur, des lieux, de la protection des biens et des personnes, en prenant en compte les impératifs de qualité, de sécurité sur les chantiers, de temps et de coûts, en apportant conseil, assistance et écoute à l'utilisateur occupant les lieux.

« L'installateur, mainteneur en systèmes solaires » réalise, toujours dans le respect de la prévention, de la sécurité et de la réglementation, l'entretien et la maintenance de ces installations thermiques et/ou électriques.

**Autres appellations de l'emploi :**

- Installateur EnR
- Installateur énergies renouvelables
- Technicien énergies renouvelables
- Technicien photovoltaïque
- Installateur CESI
- Installateur chauffe-eau solaire individuel

**Contacts :** Recrutement: [centre@afpa.fr](mailto:centre@afpa.fr)

<https://www.afpa.fr/>

**3936** Service 0,06 €/min  
+ prix appel

**Réclamations :** [mediationpaca@afpa.fr](mailto:mediationpaca@afpa.fr)